VOTRE ASSOCIATION 100% EN LIGNE

Sur compteasso.service-public.fr de nouveaux services dématérialisés



Un nouveau trésorier ?
Une nouvelle adresse ?
L'objet de l'association qui s'élargit ?
La fin de l'aventure ?

Désormais,
les démarches de modification
et de dissolution peuvent se faire sur internet.
Tout comme les démarches de création,
accessibles en ligne depuis 2012.



SERVICES EN LIGNE : MODE D'EMPLOI

Pratique :
sur interieur.gouv.fr,
découvrez les services en ligne sur tutoriel !

étape 1 : numériser ses documents

Différentes pièces justificatives sont à fournir. Elles doivent être numérisées et mises au format PDF.

Attention : les fichiers PDF doivent peser 700 ko au maximum. Pour respecter cette limite, scanner en noir et blanc.

Quels documents numériser ?

– Pour une création
Le procès-verbal de l'assemblée constitutive ou son extrait daté et signé, portant le nom et le prénom du signataire, les statuts de l'association datés et signés par au moins deux personnes mentionnées sur la liste des dirigeants, portant leur nom, prénom, et fonction au sein de l'association.

– Pour toutes les modifications
Le ou les procès-verbaux de l'organe délibérant ou l'extrait de procès-verbal, daté et signé, portant le nom, le prénom, la fonction du signataire et le nombre d'adhérents de l'association, le nombre de présents et le nombre de suffrages.

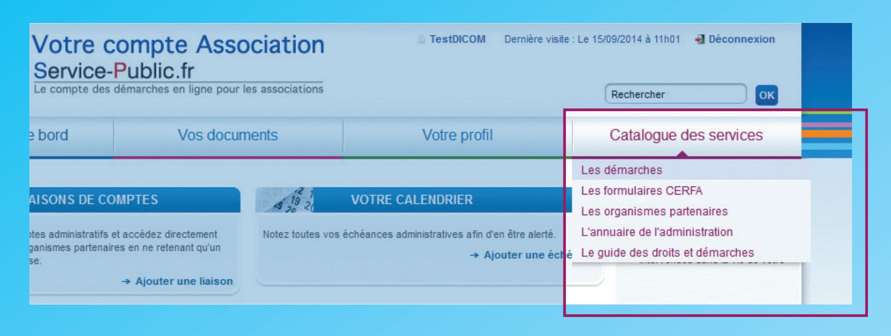
– Pour modifier le titre, l'objet, les statuts, le siège
Les nouveaux statuts de l'association signés par au moins deux personnes mentionnées sur la liste des dirigeants déclarée, portant leur nom, prénom, et fonction au sein de l'association.

– Pour désigner un mandataire
Le mandat portant la signature, le nom, le prénom et la fonction au sein de l'association de l'une des personnes chargées de l'administration (bureau ou conseil d'administration).

étape 2 : se connecter sur compteasso.service-public.fr



étape 3 : aller dans catalogue > Les démarches



étape 4 : après, il suffit de se laisser guider !

Par exemple, pour mettre un terme à son association, choisir la démarche modification ou dissolution, puis cocher cette case.



étape 5 : création, modification, dissolution : pour chaque démarche, joindre ses pièces justificatives (voir étape 1)



Sur le portail **compteasso.service-public.fr** tout pour créer, supprimer, dissoudre une association

100 % en ligne

– démarches faites en 30 minutes ;
– déclarations prises en compte par l'administration, au même titre que les démarches faites au greffe des associations ou envoyées au greffe par pli postal ;
– documents stockés en toute sécurité ;
– suivi du dossier en ligne ;
– démarche éco-responsable (pas de papier, pas d'encre, pas de déplacements).

Zéro temps perdu

– service accessible 24 h / 24 h ;
– recepissé de la démarche dans les 24 h (possibilité de le recevoir par courriel) ;
– traitement administratif accéléré : 5 jours maximum.

Sans oublier les autres services - Parmi la quinzaine de démarches : demande de subvention auprès des collectivités territoriales partenaires, consultation des annonces publiées au journal officiel Associations, embauche de personnel avec le chèque emploi associatif.

Création, modification, dissolution : bon à savoir

– ces services en ligne ne sont pas accessibles aux associations domiciliées en Moselle, dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, pour cause de régime juridique spécifique à ces départements ;
– ces services en ligne seront accessibles aux collectivités d'outre-mer dès 2015 (Polynésie, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna) ;
– les modifications et la dissolution ne sont accessibles qu'aux associations disposant d'un numéro RNA (registre national des associations). Ce numéro figure sur les récépissés délivrés depuis 2010. La solution en son absence ? Déposer le dossier au greffe des associations ou l'envoyer par voie postale. Un numéro RNA sera alors attribué, valable, à l'avenir, pour toutes démarches en ligne. Exemple : W 751 212121.

Démarches en ligne :
compteasso.service-public.fr

Plus d'informations :
interieur.gouv.fr
associations.gouv.fr

 **www.facebook.com/ministere.interieur**

 **twitter @Place_beauvau**



Conception/réalisation
© SG/DICOM - 10/14 - © MotionVFX